



## Pièces à fournir pour l'inscription administrative Licence Professionnelle D.U.

### ~ 1<sup>ère</sup> inscription à l'IUT d'Evry Val d'Essonne ~

- **Attestation d'assurance responsabilité civile** mentionnant le nom et prénom de l'étudiant pour l'année universitaire d'inscription, à demander auprès de votre assurance multirisque habitation.
- **Photocopie du contrat, ou «avant-projet» signé par l'ensemble des signataires** (uniquement pour l'apprentissage, la qualification).
- **Photocopie du contrat de professionnalisation** pour les étudiants de la **formation continue**.
- **N° INE ou BEA** obligatoirement pour l'inscription (n° identifiant national) voir p.2 de la notice explicative.
- **Original + photocopie : diplôme BAC** ou **relevé de notes obtenues au Baccalauréat**
- **Original + photocopie : diplôme BAC + 2** ou **attestation de réussite (DUT-BTS-DEUG ...)**
- **Pour les diplômes étrangers : traduction par un traducteur assermenté**, soit auprès de l'Ambassade de France du pays d'origine, soit par un traducteur de la Cour d'Appel de Paris (liste des traducteurs sur le site [www.ceticap.com](http://www.ceticap.com)).
- **1 photo d'identité** : photo récente, de face, tête nue, format 35 mm x 45 mm.
- **Original + Photocopie : pièce d'identité** ou **livret de famille.**
- **Photocopie attestation carte vitale de l'étudiant.**
- **Etudiants bénéficiant d'un régime de SECURITE SOCIALE PARTICULIER** : attestation stipulant que la couverture sociale prend en compte toute l'année Universitaire (ne pas confondre avec la Mutuelle).
- **Etudiants de nationalité étrangère** : **original** + photocopie du **Passeport revêtu du Visa réglementaire** en cours de validité à la date de l'inscription.
- **Etudiants boursiers** : photocopie recto-verso **de la notification d'attribution conditionnelle** de bourse (année universitaire d'inscription) du CROUS ou du Gouvernement français.
- **Etudiants de nationalité française âgés de moins de 25 ans** : photocopie attestation ou récépissé de recensement à la Journée défense et citoyenneté ou copie du certificat de participation à la JDC.  
**Depuis janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.**  
***Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois suivant le 16<sup>ème</sup> anniversaire.***  
*Les étudiants ayant égaré leur attestation de recensement, doivent la réclamer auprès de leur mairie ou via Internet à l'adresse web suivante :*  
<http://www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc/contacts-et-coordonnees/coordonnees-bureaux-et-centre-du-service-national>

- **Frais d'inscription : un moyen de paiement.**

<b>Etudiant boursier :</b> <i>Copie notification d'attribution de bourse (recto-verso) du Crous ou du Gouvernement Français. La formation en apprentissage n'ouvre pas le droit à la bourse.</i>	<b>5,10 €</b>
<b>Formation Initiale :</b> <u>Inscription au diplôme</u> : Obligatoire pour tous les étudiants non boursiers. <u>Sécurité Sociale</u> : Obligatoire pour tous les étudiants non boursiers, nés avant le 01 septembre de l'année universitaire (sauf régime particulier avec justificatif et régime générale sur présentation d'un CDI + 2 derniers bulletins de salaire) à ne pas confondre avec la mutuelle complémentaire.	<b>189,10 €</b> <b>215,00 €</b>
<b>Formation en Apprentissage :</b>	<b>Droits d'inscription pris en charge par le CFA</b>
<b>Formation Continue :</b> <i>Avec contrat de professionnalisation</i>	
<i>Sans contrat de professionnalisation</i>	<b>189,10 €</b>

→ Par chèque Bancaire ou Postale à l'ordre l'Agent Comptable de L'UEVE

→ Par Carte Bancaire

→ **Aucun paiement en espèces ne sera accepté**



**Une inscription ne peut pas être effectuée sans le règlement des frais d'inscription.**

**Le dossier complet est à remettre au secrétariat de la filière d'inscription, qui :**

→ **Après vérification vous rendra vos documents originaux.**

*(Cachet et Visa de la filière sur chaque photocopie attestant que les originaux ont bien été présentés)*

→ **Transmettra celui-ci au Service de la Scolarité pour l'inscription administrative.**

*(Tout dossier incomplet ne pourra être traité et sera retourné au secrétariat de filière)*

**Votre carte étudiant + certificats de scolarité seront à retirer auprès de votre secrétariat de filière.**